

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20191213-0000020975-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/12/2019

Réception par le Préfet : 18/12/2019

Publication : 20/12/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2019-6-8-1

Séance du vendredi 13 décembre  
2019

### **POLITIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT.

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.  
Mme MARTIN donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MULLER Betty.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

VU l'avis favorable de la Commission de l'Education et de la Jeunesse (8<sup>ème</sup>) lors de sa réunion du 4 octobre 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le rapport relatif à la politique en faveur de l'Education et de la Jeunesse, qui mobilisera 46 783 934 € au budget primitif 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

## **ANNEXE A**

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2020 pour la politique « Education et Jeunesse » :
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 17 678 913 € et un total d'autorisation d'engagement de 190 000 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 23 330 084 € et un total d'autorisation de programme de 41 338 332,52 €,
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 500 000 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 4 274 937 € et un total d'autorisation de programme de 1 966 679 €.
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 du présent rapport.
- ❖ Adopte la mise à jour du programme pluriannuel de modernisation immobilière des collèges (montant global de 201 438 434 €) figurant en annexe 2, dont les moyens et les ajustements sont votés chaque année au budget primitif,
- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.